

## FICHE INTENDANCE – Ann e scolaire 2017-2018

### IDENTITE DE L'ELEVE

Nom et pr nom(s) de l' l ve : .....

N (e) le : .....   : .....

Nationalit  : ..... Classe : .....

REGIME\* :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

### MODALITES DE GESTION DU SERVICE DE RESTAURATION ET FIXATION DES TARIFS :

- D lib ration n  11.01.643 des 13 et 14 octobre 2011 du Conseil R gional approuvant le Plan Qualit  de la Restauration Lyc enne

- D lib ration de la Commission permanente du Conseil r gional Auvergne-Rh ne-Alpes en s ance du 26-05-2016

- R glement int rieur article 7 du lyc e international :

« L'inscription au service de restauration est valable pour l'ann e enti re ». Il est tol r  un changement de r gime en fin de p riodes (22 d cembre 2017, pour la seconde p riode, 6 avril 2018 pour la troisi me p riode) sous r serve d'avoir compl t  et sign  au pr alable le formulaire fourni sur demande par le service intendance de l' tablissement.

« Les frais d'h bergement sont forfaitaires, payables d'avance par p riode, d s r ception de la facture » (modes de paiement pr cis s sur l'avis aux familles).

D termination des p riodes de l'ann e 2017-2018 :

- P riode 1 : du 04-09-2017 au 22-12-2017 (193.20  )

- P riode 2 : du 08-01-2018 au 06-04-2018 (tarif vot  en Conseil d'administration de juillet 2017)

- P riode 3 : du 23-04-2018 au 06-07-2018 (tarif vot  en Conseil d'administration de juillet 2017)

### RESPONSABLE FINANCIER LEGAL :

Nom : ..... Pr nom : .....

#### Adresse :

N  et nom de la rue : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

T l phone personnel : ..... T l phone travail : .....

Portable 1 : ..... Portable 2 : .....

(\* ) Veuillez cocher la case qui correspond   la situation de l' l ve

Vu et pris connaissance du r glement int rieur article 7 du lyc e international

Date et signature du responsable financier l gal :

Agrafer le **RIB ICI**  
N cessaire pour tout remboursement  ventuel

Date d'entr e dans l' tablissement pour l'ann e en cours (  compl ter par l'administration) :